

**De:** Monique Ciccione <ciccionemonique423@gmail.com>  
**Envoyé:** mardi 10 mars 2026 15:58  
**À:** ENQUETE PUBLIQUE MODIF 2 PLU REVISE  
**Objet:** réponse à l'enquete publique n°2 et mise au point

bonjour Madame

je souhaite répondre à l'enquete publique n°2  
. Je ne trouve aucun document prévisionnel concernant cette enquete publique n°2. J'ai demandé à la mairie de me transmettre ces documents qui ne sont pas sur le site sauf erreur de ma part et ce d'autant plus que le ruisseau Lambert frappé de servitudes passe en bordure si je ne me suis pas trompée. Je suis d'ailleurs surprise que la MRAe n'ait pas soulevé ce point. Je souhaite donc vérifier.

**Pouvez vous faire le nécessaire pour me les faire renvoyer sur mon adresse perso.  
par voie électronique ( merci d'avance)**

**Par ailleurs, les réponses de M. Cardona concernant mes remarques sur l'enquête publique n°1 sont incomplètes et peu compréhensibles.** Je mettrai donc un commentaire sur le sujet. et préciserai ces points car comme il mentionne que j'ai perdu un procès , je complèterai. j'ai perdu un procès certes mais , **j'ai fait un recours à la cour européenne des droits de l'homme assez étayé et nous allons** reprendre une action en justice sous un autre angle maintenant que nous connaissons parfaitement le dossier et les arguments fallacieux de la mairie. tant les disproportions de traitements entre citoyens voisins concernés ou dans la zone bâtie, sont énormes et non traitées et tant le règlement est anticonstitutionnel. - jugements tranchés différemment avec les mêmes arguments dans la même zone, mensonges factuels de la mairie ne reflétant pas la réalité du terrain, PLU faux ( notamment le taux d'occupation des sols, les cartes ne mentionnant pas certains batis, ,problèmes de légalité interne dans la zone non tranchée par la justice entre PADD et PLU qui se réfère au PADD... ripisylves mensongères maisons construites avec un permis de construire légale et maisons projetées sur notre terrain dans le PLU avec un Permis de construire accordé) Il va de soi que nous avons toutes les preuves de ce que nous écrivons.

Nous rappelons également que cela fait plus de 3 ans que nous demandons des fichiers de permis de construire, **que la CADA a validé notre demande mais que le maire actuel et son DGS** retardent sans arrêt la fourniture avec des motifs non recevables pour que nous ne respections pas les délais, que nous avons dû faire intervenir le défenseur des droits qui avait obtenu l'assurance d'une réponse de M. Le Guillou restée sans suite il y a plus de deux ans ( email de M. Le Guillou) Nous allons engager un recours après validation par la CADA d'une demande plus complète **qui montre des anomalies dans l'attribution des Permis de construire** ( discriminations, non respect du règlement , non respect des objectifs..), . J'ai d'ailleurs porté plainte à ce stade contre le maire actuel pour obstruction de fourniture de données publiques entre autres.

**les enquêtes se succèdent mais la mairie ne se conforme toujours pas aux exigences de l'Etat depuis plus de 13 ans et n'appliquent pas ce à quoi elle s'était engagée pour répondre aux exigences , à savoir élargissement et désenclavement des voies du chemin des Laures et du chemin du Haut pour la desserte des pompiers, zone de contournement, pour le chemin du coudon,** et ce,

dans le seul but de maintenir une zone naturelle qui ne répond en dessous du chemin du Haut à aucun critère de zone naturelle. tant elle est bâtie avec de très grandes maisons qui continuent à s'étendre. L'exemple type est une maison de plus 300 m2 avec un terrain quasiment tout bâti très

proche de la chapelle de la Trinité qui héberge 3 familles et que la mairie floute lorsqu'elle veut faire de la communication sur la chapelle tant elle a honte de ce bâti. cubique.

Autre exemple, à 10 metres de notre parcelle en hauteur sur restanque ,, une maison transformée en deux maison à deux étages faisant fi du paysager, de 136 m2 chacune , renvoyant les eaux de gouttières dans notre chemin avec un commerce créé sans aucune objection de la mairie et faisant fi la aussi du règlement en zone naturelle et de places de parking. nécessaires.

Enfin, concernant la réduction de l'assiette du cimetière, je signale que la mairie a supprimé les places de parking handicapé proches de l'entrée de l'ancien cimetière comme elle vient de le faire aussi devant l'entrée de la Poste en même temps qu'elle a supprimé des places de parkings et réduit de façon drastique le trottoir proche de la poste pour ne laisser qu'un petit passage qui ne satisfait pas les PMR ( cf. loi en la matière).

J'ai saisi à cet effet 60 millions de piétons qui m'a répondu et la préfecture ( DDTM).

Je vous signale par ailleurs que les études que la mairie a fourni sur la réduction de l'assiette du cimetière sont incompréhensibles et criticables et surtout ne prennent pas en compte l'évolution manifeste de la population dans les prochaines années vu les velleités de constructions de la mairie , les us des nouvelles populations. Comme d'habitude les études ne sont pas contredites par manque de transparence et souvent sont conformes à l'objectif fixé préalablement ce qui pose question.

bien à vous.